

# La formation de conjoints de familles recomposées pour aider leurs pairs à résoudre leurs conflits

Une recherche en partenariat université-milieu<sup>1</sup>

Louise GAUDREAU, Ph.D.

*Professeure, Département des sciences de l'éducation, UQAM*

Lyne KURTZMAN

*Agente de développement, Service aux collectivités, UQAM*

Sylvie LÉVESQUE

*Directrice, FAFMRQ*

La recherche-action évaluative présentée ici se situe dans un contexte principalement déterminé par quatre pôles d'intérêts : la famille recomposée, la médiation communautaire familiale, la formation d'intervenants et l'instauration d'un partenariat université-milieu communautaire. Ces pôles ne se retrouvent pas uniquement en arrière-plan ; ils révèlent aussi le sens et le contenu même des réflexions et des actions auxquelles ce projet a donné lieu. L'exposé de notre recherche-action évaluative et de ses résultats intègre donc les informations relatives à ces sujets.

---

1. La recherche rapportée dans ce chapitre s'intitulait « La médiation au service des familles recomposées ». Elle a été financée par le Fonds famille (Secrétariat à la famille et Conseil québécois de la recherche sociale).

## 1. LA PROBLÉMATIQUE ET SON CONTEXTE

L'idée de notre projet de soutien aux familles recomposées est née en 1993. Depuis quelques années déjà, un réseau communautaire québécois, celui de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ), s'interrogeait sur la possibilité d'inclure les familles recomposées comme élément important de son mandat social. La FAFMQ, organisme sans but lucratif incorporé en vertu de la troisième loi sur les compagnies, était vouée à la défense des droits des familles monoparentales au Québec. Elle est issue d'un besoin social clairement exprimé dès octobre 1973, lorsque les premiers jalons d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales furent jetés à l'occasion d'un *teach-in* sur la famille, à l'Université de Sherbrooke, dans le cadre de la Semaine nationale de la famille. En septembre 1974, le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales et son siège social fut transporté à Montréal. En 1982, le Carrefour changea son nom pour celui de Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, qui évoque davantage sa structure provinciale et son rôle de représentation. La régionalisation de l'organisme, entamée pendant la deuxième moitié des années 1970, s'est poursuivie et consolidée. Les dossiers chaudement défendus par la Fédération se sont regroupés sous un grand thème : améliorer les conditions socioéconomiques des chefs de familles monoparentales. Ses buts et objectifs sont les suivants : 1) assurer un financement de base pour ses associations-membres ; 2) intervenir auprès des instances concernées pour améliorer les conditions économiques des familles monoparentales ; 3) favoriser un processus de communication interne et d'échanges pour identifier les besoins, préoccupations et problématiques de ses associations membres ; 4) travailler sur les mentalités et les structures sociales pour favoriser une meilleure connaissance des familles monoparentales. La Fédération se veut un agent de changement social. Son financement provient en grande partie des gouvernements.

Dans la deuxième moitié des années 1980, la réflexion et la discussion se sont amorcées pour intégrer les familles recomposées au sein de la Fédération. En 1988, l'expression « famille recomposée », préférée à celles de « famille reconstituée », « famille composée » ou « famille pluriparentale », a été retenue pour désigner cette nouvelle forme de vie familiale, parce que le terme « recomposé » rendait mieux que les autres l'idée de refaire une famille selon une autre forme, mais en tenant compte de son contenu initial. L'analyse de l'ensemble des écrits sur la famille recomposée permet de la définir comme un système familial réorganisé autour de la cohabitation d'un couple formé

d'un parent et d'un beau-parent, ce dernier pouvant être avec ou sans enfant. Cette réorganisation entraîne un nouveau partage des liens familiaux. Le parent peut avoir la garde partagée ou permanente de son ou ses enfants issus d'une union antérieure. Le plus souvent, le parent est la mère puisque ce sont majoritairement les femmes qui sont chefs de famille monoparentale (Che-Alford, Allan et Butlin, 1994 ; Desrosiers, Le Bourdais et Lehrhaupt, 1993).

Pour sensibiliser ses membres et amorcer un débat sur le sujet, la Fédération a organisé en 1993 une formation sur les familles recomposées et un certain nombre d'associations ont commencé à penser à intégrer des familles recomposées à l'intérieur de leur membership. La question s'est alors posée : pourquoi ne pas effectuer ce changement au niveau de la Fédération elle-même ? Le débat autour de cette question a permis d'identifier certaines craintes des associations : tout d'abord, la peur que la Fédération délaisse les familles monoparentales au détriment de cette nouvelle réalité familiale, et ensuite, les besoins très différents vécus par ces deux types de familles. Les familles monoparentales vivent dans la pauvreté davantage que les familles recomposées ; elles expérimentent un plus grand isolement, sont confrontées à des problèmes de violence, à des problèmes de comportement de leurs enfants, manquent de ressources, etc., tandis que vivre en famille recomposée fait en sorte que le revenu familial augmente, l'isolement diminue. Et certains besoins et problèmes vécus par les familles recomposées diffèrent de ceux des familles monoparentales : par exemple, les conflits reliés à la cohabitation des enfants issus de familles différentes, le partage des responsabilités parentales, etc.

Aujourd'hui, la Fédération est devenue celle des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et la recherche-action évaluative dont il sera question plus bas n'est pas étrangère à cette modification. La FAFMRQ regroupe présentement 42 associations totalisant plus de 3 500 membres à travers le Québec. Sept comités régionaux assurent la liaison entre les groupes locaux et l'instance provinciale. Certaines associations ont choisi de conserver leur mandat initial à l'égard des familles monoparentales ; d'autres ont inclu les familles recomposées.

Le passage de la FAFMRQ d'un réseau communautaire axé sur la famille monoparentale à un réseau qui reconnaît et inclut des familles recomposées a été tout à fait fidèle à la réalité du phénomène de la famille recomposée. En effet, dans sa représentation du cycle des réorganisations familiales, Cloutier (1990, p. 4) a mis en évidence certains aspects du lien entre famille monoparentale et famille recomposée. Ce cycle passe par une suite d'étapes : d'abord vie en famille

nucléaire, puis séparation des partenaires ou divorce, ensuite vie en famille monoparentale, changement de la formule de garde de l'enfant ou des enfants, recomposition parentale, vie en famille recomposée et, possiblement, séparation et redémarrage des étapes subséquentes à la séparation. De plus, toutes les études sur le sujet confirment l'augmentation du nombre de personnes vivant en famille recomposée au Canada. Par exemple, l'étude de Desrosiers, Le Bourdais et Lehrhaupt (1993, p. 58) réalisée pour le Secrétariat à la famille signale un accroissement, de 1984 à 1990, de 9 à 15 % de la proportion des Québécoises susceptibles de vivre dans une famille recomposée durant leur existence.

Or, plusieurs obstacles se dressent sur le chemin de ces femmes et de ces hommes qui après une rupture décident d'entreprendre un nouveau projet familial. Certains obstacles découlent de la séparation de la famille antérieure. On pense, par exemple, aux litiges liés au versement des pensions alimentaires ou à la garde des enfants qui se répercutent sur la nouvelle famille. D'autres types de difficultés relèvent du contexte particulier de la recomposition familiale caractérisé par l'arrivée d'un parent substitut, l'addition d'adultes dans le système familial, la cohabitation des enfants issus de familles différentes, l'arrivée de demi-frères ou de demi-sœurs, la complexification des interactions. Pour donner une idée de la complexité de la famille recomposée, une impressionnante démonstration mathématique a pu montrer le nombre de paires et d'interactions impliquant les membres d'une telle famille. « Alors que dans une famille traditionnelle (comprenant un père, une mère, leurs parents respectifs et deux enfants) le nombre de paires s'élève à 28 et les interactions possibles à 247, ces chiffres passent respectivement à 253 paires et au nombre faramineux de 8 388 584 interactions possibles lors d'une double recomposition » (Visher et Visher, dans Saint-Jacques 1993, p. 14).

Des demandes d'aide de plus en plus nombreuses de la part de femmes vivant en famille recomposée et désireuses de trouver des solutions aux difficultés rattachées à leur nouvelle situation familiale ont été adressées à certaines des associations affiliées à la FAFMQ. Face à cette dimension qui émergeait à travers la pratique communautaire d'associations de familles monoparentales, un des organismes, l'Association La Source de Victoriaville, a voulu chercher une nouvelle avenue, un moyen pour aider les familles recomposées à s'adapter à leur nouvelle situation de vie pour laquelle il n'existait pas de modèles, mais qui était, à coup sûr, très exigeante. La préoccupation de fond portée par les couples de familles recomposées était de se donner des outils pour fonctionner en famille recomposée, pour en comprendre la complexité et surtout pour prévenir les crises qui risquent de les placer de nouveau devant une rupture familiale. De là a découlé l'idée

d'un projet axé sur la médiation adaptée aux familles recomposées. Prenant l'initiative de la demande, La Source s'est retrouvée en partenariat avec la FAFMQ, Relais-femmes de Montréal et, par l'intermédiaire du Protocole UQAM/Relais-femmes, avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ce partenariat a permis de concevoir et de réaliser le projet de recherche-action évaluative dont il sera question ici et qui est destiné à soutenir les familles recomposées en mettant à leur service la médiation communautaire familiale.

Une des clefs importantes du succès d'une recherche-action est sans conteste le partenariat. Il s'agit d'une condition essentielle à la réussite du projet et il convient d'en décrire la mise en place afin d'en montrer les caractéristiques principales.

## **2. LA MISE EN PLACE DU PARTENARIAT ET LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

Si on tient compte de la phase initiale de mise en place du partenariat et des démarches de demande de financement, le présent projet s'est échelonné sur près de deux ans et demi, depuis le mois de février 1993 jusqu'au mois de juin 1995. Les différentes activités ont eu lieu en collaboration étroite, le projet s'étant inséré dans une structure existante, le Protocole UQAM/Relais-femmes, un secteur rattaché au Service aux collectivités de l'UQAM dont l'un des mandats est de prendre en charge la coordination de divers partenariats entre groupes de femmes et professeures de l'Université. L'intervention du Protocole s'est manifestée concrètement par le travail des coordonnatrices qui ont fait le lien entre les milieux impliqués et ont assuré la rencontre des objectifs académiques et communautaires imbriqués dans ce type de projet université-milieu.

Le projet démarre donc au début de l'année 1993, près d'un an avant l'année internationale de la Famille. La Source et la FAFMQ (qui n'avait pas à ce moment intégré officiellement les familles recomposées à sa mission formelle) font une demande de soutien à Relais-femmes pour la réalisation d'un projet qui devait alors porter sur la médiation familiale auprès des familles recomposées. Relais-femmes ayant signé une entente avec l'UQAM lui permettant un accès plus facile aux ressources de l'Université, décide d'y acheminer la demande. Une professeure au département des sciences de l'éducation dont la spécialité est la recherche évaluative et le développement de programmes accepte de s'associer à l'équipe. L'idée du projet sur la médiation familiale auprès des familles recomposées fait son chemin au sein du groupe, elle prend bientôt chair dans un projet de programme de

formation pour les conjointes et les conjoints de familles recomposées centré sur l'apprentissage des techniques de médiation familiale et sur le principe communautaire de l'entraide entre pairs. Au mois de mars de la même année, la demande de subvention est acheminée au bailleur de fonds par la FAFMQ, La Source, Relais-femmes et l'UQAM.

La démarche proposée dans le projet reposait sur la participation active tant des groupes demandeurs que de l'équipe de recherche de la professeure à qui revenait principalement la responsabilité de concevoir un programme de formation et de l'évaluer selon les procédés de la recherche évaluative. Il était prévu que l'ensemble des décisions à prendre dans le développement du projet relèverait du comité des partenaires, même si la gestion du budget demeurait sous la responsabilité de la FAFMQ. Les sommes imputées à l'évaluation, toutefois, devaient être transférées à l'UQAM. En juin 1993, le projet reçut une réponse positive et un financement sur près de deux ans.

En tout, le comité des partenaires s'est rencontré plus de vingt fois. Ce comité était le lieu de décision et de négociation entre les parties. Des personnes ressources, spécialistes de la médiation familiale et connaisseuses des milieux communautaires, ont également été consultées pour la conception du programme où le défi consistait à adapter une approche existante, la « médiation familiale », aux grandes caractéristiques de notre projet : la situation propre aux familles recomposées, la situation particulière des femmes qui vivent en famille recomposée et la perspective communautaire plutôt que professionnelle associée au projet.

Cette perspective impliquait une sensibilité à la culture propre aux associations partenaires puisque les fins poursuivies dans une telle démarche en partenariat avec « le milieu » sont dirigées vers l'action, donc, en ce qui nous concerne, vers une appropriation réelle de l'approche de médiation par ce milieu. Pour poser les premières pierres de cette appropriation, nous avons notamment favorisé les contacts avec les instances propres à nos partenaires, soit les conseils d'administration, les assemblées générales, les rencontres de réseaux, etc.

### **3. LE PROGRAMME DE FORMATION D'INTERVENANTS**

Les grands buts du projet dans son ensemble étaient les suivants :  
1) mettre la médiation familiale au service des familles recomposées,  
2) adapter la démarche et les techniques développées en médiation familiale aux caractéristiques et aux besoins particuliers des familles

recomposées et 3) fournir à des femmes et à des hommes formant une famille recomposée un bagage d'outils pratiques et théoriques afin qu'ils puissent aider leurs pairs (conjointes et conjoints de famille recomposée) à résoudre les conflits inhérents à la recomposition familiale. L'outil principal développé dans le cadre de ce projet, le programme de formation, a été conçu grâce aux discussions entre les partenaires et à l'aide de *focus groups* dirigés par l'évaluatrice, mais aussi à partir d'une revue de littérature sur la médiation, les familles recomposées et les formations offertes en médiation familiale et conjugale. De plus nous avons eu recours à une série d'entrevues semi-dirigées et en profondeur auprès de sept médiateurs et médiatrices familiaux d'allégeances et de professions diverses.

La conception que nous avons développée pour définir la médiation communautaire familiale ainsi que des perspectives andragogique, communautaire et féministe ont orienté les buts, les objectifs, le contenu et les activités de formation. Cette conception et ces perspectives sont importantes puisqu'elles indiquent le sens à donner au programme de formation et il en est question ci-dessous.

### **3.1 L'objet de formation et les orientations du programme**

La définition de l'objet de formation, à savoir la médiation communautaire familiale, s'inspire de celles de la médiation familiale et de la médiation communautaire. Toutefois, la démarche qui correspond à la médiation communautaire familiale auprès de familles recomposées est assez originale. Elle a été définie comme une démarche de solution de conflits conjugaux et familiaux propres à la vie en famille recomposée ou reliés aux répercussions de ruptures d'unions antérieures, qui sert à réguler ces conflits ou à en prévenir l'apparition ou l'amplification. Cette démarche est effectuée volontairement par un couple ou des membres d'une famille recomposée et se caractérise par la recherche des consensus entre eux et par l'identification et la réorganisation de leurs besoins, tant sur le plan financier que légal et interpersonnel. La médiatrice ou le médiateur communautaire familial est un pair qui, sans parti pris pour l'un ou l'autre, aide les conjoints ou les membres de la famille recomposée à parcourir les différentes étapes de la démarche et à parvenir à des solutions acceptables, équitables et viables.

Devenir cet intermédiaire aidant est essentiellement ce qu'apprennent les participants(es) au programme. Cette conception n'est pas transmise telle quelle, elle est plutôt en arrière-plan de toute la

formation : elle est approchée, réfléchie, concrétisée, traduite dans la réalité, débattue, mise à l'essai, etc. Cela évite la simple mémorisation de la définition et permet aux participants(es) de développer leur propre représentation en l'enrichissant au fur et à mesure que le programme se déroule.

Le programme de formation emprunte une de ses orientations à la théorie féministe. Hommes, femmes et enfants de familles recomposées ont certains besoins en commun, mais en ont aussi qui diffèrent. Pour des raisons sociologiques, historiques, socioéconomiques et sociosexuelles, les conjointes des familles recomposées méritent une attention particulière de la part des médiateurs et médiatrices communautaires familiaux. En effet, selon un point de vue féministe sur la famille, la famille recomposée et les nouveaux problèmes auxquels elle se confronte recréent fréquemment un système d'inégalités qui ne simplifie en rien le rôle des femmes déjà en position de vulnérabilité dans la famille nucléaire traditionnelle. Cette préoccupation est d'ailleurs partagée par des spécialistes étrangers et québécois de la médiation familiale conventionnelle et peut se justifier par les exemples suivants rapportés par des médiateurs(trices) familiaux : les femmes rencontrées par ces spécialistes sont généralement dans une situation économique plus précaire que celle de leur conjoint ; en général, après une rupture conjugale, une tâche plus lourde attend les femmes en ce qui a trait à l'éducation et au soutien affectif et financier des enfants, que ce soit en famille monoparentale ou recomposée ; et, pendant les médiations, les femmes ont tendance à laisser tomber leurs revendications et leurs demandes financières, espérant ainsi en finir plus rapidement avec le conflit.

La notion d'impartialité associée à la médiation familiale conventionnelle a donc dû être interrogée et révisée à la lumière de la perspective féministe de recherche d'égalité entre les hommes et les femmes. Une des fonctions importantes de la médiation communautaire familiale consiste à réaliser l'équité pour les conjoints ou membres de la famille en conflit. Or, le principe d'équité ne peut pas être respecté lorsqu'on entre dans un processus de médiation communautaire familiale en faisant abstraction des inégalités sociales hommes-femmes. Dès le départ, ces inégalités désavantagent la conjointe et cet écart risque de se perpétuer si le processus de médiation n'en tient pas compte. C'est pourquoi le programme est imprégné d'une sensibilité particulière à l'égard de la situation des femmes dans la famille recomposée, notamment en ce qui concerne les difficultés économiques et les responsabilités parentales. Quant au problème de la violence conjugale et à ceux de l'inceste, de la violence à l'égard des enfants ou



de la toxicomanie (alcool, drogues, abus de médicaments), ils requièrent des interventions spécifiques qui ne sont pas au programme de formation. Celui-ci est toutefois axé sur le dépistage, pendant la médiation, des indicateurs de ces problèmes et entraîne les futurs médiateurs et médiatrices à référer les personnes en cause vers les services régionaux adéquats.

Le programme souscrit également à une perspective andragogique qui se manifeste sous trois angles. D'abord, les participants(es) sont des adultes, conjoints de familles recomposées. En tant que tels, ils ont une expérience valable de cette situation et des difficultés qu'elle risque d'engendrer. Cette expérience est mise à contribution dans le programme qui tient également compte de leurs autres acquis en termes de connaissances, d'attitudes, d'habiletés, de valeurs, etc. Ensuite, la principale stratégie de formation consiste à construire de nouvelles connaissances et à développer les attitudes et habiletés requises en partant de celles que les participants(es) possèdent déjà eux-mêmes et en les confrontant à celles de leurs pairs et à celles qui sont présentées grâce au programme. Les participants(es) sont en mesure d'établir leur propre représentation de la médiation communautaire familiale, de l'interpréter et de l'appliquer selon leur propre style. Cependant, ils interagissent avec les autres et leurs formateurs ou formatrices et ils sont exposés à du matériel de formation et d'information. Ils sont ainsi confrontés à une variété de points de vue et d'expériences. Ils reçoivent alors les rétroactions nécessaires à la poursuite de leurs apprentissages et de leur développement comme aidants dans l'optique de la médiation communautaire familiale. Enfin, le programme s'appuie sur le principe que les adultes font des apprentissages significatifs et durables par l'action et dans l'action. Aussi, une grande part des activités de formation est consacrée à des exercices en petits groupes, des jeux de rôles, des simulations et des mises à l'essai en situations réelles.

Le programme se situe aussi dans une perspective communautaire. À l'heure actuelle, il est difficile de convenir d'une seule et unique conception du « communautaire ». Mais cela n'empêche pas le programme d'entraîner au moins deux types d'actions concrètes qui reflètent une approche communautaire. Premièrement, la raison d'être du programme est une intervention de soutien aux familles recomposées, effectuées par des pairs et dans leur communauté. Le but ultime du programme est, en effet, que les participants(es) réinvestissent dans leur milieu ce qu'ils auront acquis par la formation. Cela ne signifie pas qu'eux-mêmes forment d'autres aidants-médiateurs. Cela veut plutôt dire qu'ils aident leurs pairs à entreprendre et à faire une démarche de médiation communautaire familiale pour résoudre

ou prévenir des conflits. Dans cet esprit, on peut dire qu'ils sont les relais indispensables pour mettre la médiation communautaire familiale au service des familles recomposées. Deuxièmement, comme les participants(es) sont membres des organismes affiliés à la FAFMRQ, ils sont appelés à appliquer leurs apprentissages comme médiateurs au sein de leur propre association et à rendre ainsi la médiation communautaire familiale accessible à leur milieu. Ultérieurement, il reviendra à la FAFMRQ d'assurer un suivi dans son réseau communautaire pour que la médiation communautaire familiale s'insère et s'adapte dans différents milieux, dans le respect de l'esprit et du déroulement de cette démarche. Il s'agira alors de voir aux rétroactions auprès des personnes déjà formées, de régénérer le bassin de formateurs(trices) qui dispensent le programme à ces personnes afin de former d'autres médiateurs ou médiatrices communautaires familiaux et d'offrir, si nécessaire, des activités d'appoint ou de relance auprès de ceux et celles qui auront suivi la formation.

### **3.2 Résumé du programme de formation**

Les principaux objectifs généraux du programme, qui se traduisent en 17 objectifs spécifiques, sont l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés d'intervention (par exemple, l'écoute, la communication, l'orientation des gens vers les ressources professionnelles, etc.) et le travail sur soi (par exemple, ses attitudes d'autocritique, sa sensibilité à l'égard de la situation des femmes, ses propres forces et limites, etc.). Les principales rubriques du contenu au programme sont les suivantes : les caractéristiques et difficultés des familles recomposées, y compris la situation spécifique des femmes, la distinction entre la médiation communautaire familiale et les autres formes de médiation, les objectifs de la médiation communautaire familiale, soi-même en tant qu'aidant-médiateur, les principes et les techniques appliqués, le déroulement de la médiation familiale communautaire, les qualités des solutions recherchées, les succès et échecs possibles et les ressources régionales.

La durée des activités de formation était de 18 heures réparties en sept semaines, soit trois heures par session hebdomadaire, la dernière étant espacée de la précédente de deux semaines. Ces activités comprennent de brefs exposés appuyés par des schémas, des démonstrations par les formateurs, le visionnement d'une vidéo, des discussions-animations dirigées et ouvertes, des études de cas, des exercices en petits groupes, des ateliers, des plénières, des lectures, des jeux de rôles, des simulations et des exercices « sur le terrain ».

La mise à l'essai de ce programme a eu lieu en mai-juin 1994. Elle s'est déroulée à Victoriaville, dans les locaux de La Source qui parrainait la formation avec les autres partenaires du projet.

### 3.3 Formateurs et participants

Deux coformateurs, un homme et une femme, dispensaient ce programme. Le formateur avait de l'expérience en formation dans le domaine de la relation d'aide, et la formatrice, en médiation familiale et en formation d'intervenants dans ce domaine et elle était aussi coordonnatrice de l'organisme communautaire qui offrait le programme. Tous deux ont été impliqués dans la conception du programme et se sont soumis à un entraînement d'environ une trentaine d'heures (formation d'appoint informelle avec des lectures dirigées et des séminaires de discussion, puis simulations de certaines interventions et rétroactions).

Onze personnes, soit six femmes et cinq hommes, ont suivi le programme. Pour des raisons personnelles majeures, trois ont dû quitter avant la fin. Les onze participants(es) sont des conjoints de familles recomposées. Ce sont des volontaires recrutés au printemps 1994 par contacts personnels dans l'association dont ils sont membres et suite à la publicité à la radio communautaire locale et dans le bulletin d'information de l'organisme. L'âge moyen était de 35 ans, allant de 30 à 45 ans. Le niveau de scolarité était des plus variés (du secondaire à l'université) et les participants(es) ont fait leurs études en différents domaines (ex. : santé communautaire, administration, coiffure, mécanique automobile, etc.).

Neuf participants(es) occupaient un emploi rémunéré. Le revenu moyen du groupe est de 22 600 \$ (de 12 000 \$ à 40 000 \$). La durée moyenne de l'union avec le conjoint ou la conjointe antérieurs était de 7 ans (de 6 mois à 13 ans) et de 20 mois avec le conjoint actuel ou la conjointe actuelle (de 10 mois à 3 ans). Aucun n'était marié à son conjoint ou à sa conjointe actuels. La période écoulée entre les deux vies de couple était de 23 mois, variant de 6 mois à 4 ans et demi. Sept participants(es) vivaient avec un ou deux enfants de leur conjoint ou conjointe. Huit avaient eux-mêmes un ou deux enfants, trois n'en n'avaient pas tandis que leurs conjoint ou conjointe actuels en avaient un ou deux. L'âge moyen des enfants était de 10 ans et demi, cet âge variant de 4 à 20 ans, avec une majorité entre 4 et 10 ans.

#### 4. L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE FORMATION

L'évaluation du programme de formation s'est faite à l'aide d'une approche multiméthodologique. Le devis comprenait un prétest par questionnaire, suivi d'un posttest immédiatement après la formation et d'un post-posttest six mois plus tard précédé d'une prise de données par auto-observation pendant trois mois et d'entrevues semi-dirigées auprès de la moitié des participants(es) entre le posttest et le post-posttest. Une évaluation orale se tenait à la fin de chacune des sessions de formation et les formateurs prenaient note des commentaires. De plus, les formateurs tenaient un journal pour compiler les ajustements qu'ils avaient dû faire pendant la réalisation du programme ainsi que leurs commentaires et jugements sur les situations.

Le questionnaire administré aux participants(es) a été conçu à l'aide de la technique du jugement par des experts. Cinq juges étaient spécialistes en mesure et évaluation et les cinq autres étaient impliqués dans l'équipe de conception et d'évaluation du programme. Le questionnaire comprenait un test de connaissances, trois tests d'attitude et une question ouverte. Au posttest, un questionnaire de satisfaction s'y est ajouté. Le test de connaissances a été construit en appliquant les règles docimologiques courantes (Burton et Rousseau, 1987 ; Morris, Fitz-Gibbon et Lindhem, 1987 ; Tousignant, 1982 : tableau des spécifications, pondération des items en fonction des objectifs, etc.). Cette partie du questionnaire, qui interrogeait les connaissances abordées dans le programme, était constituée d'items à réponses par vrai ou faux, à choix multiple et ouvertes. Les tests d'attitude ont eux aussi été construits en respectant les règles docimologiques (Henerson, Morris et Fitz-Gibbon, 1987) et les attitudes mesurées l'étaient envers la médiation communautaire familiale, l'autocritique et la situation des femmes. Le mode de réponse était de type Likert (cinq choix de réponses allant de fortement en désaccord à fortement en accord avec l'item). La fidélité de ces tests varie de 0,5 à 0,7 pour l'alpha de Cronbach, ce qui est très bon vu le petit nombre de répondants et d'items (une dizaine par test). Le questionnaire de satisfaction, quant à lui, comprenait une quarantaine d'items portant sur le sentiment d'avoir appris et la satisfaction à l'égard du contenu d'informations, des activités, de la durée, des formateurs, des ressources didactiques, de l'environnement de la formation et des retombées de ce programme dans leur vie personnelle. Les répondants(es) indiquaient s'ils étaient pas du tout, un peu, moyennement, beaucoup ou totalement satisfaits. Une question supplémentaire leur demandait d'attribuer une cote sur

10 points pour représenter leur degré de satisfaction générale à l'endroit de la formation dans son ensemble.

Les données quantitatives ont été analysées au moyen de statistiques descriptives (fréquences, moyennes, écarts-types). Les données qualitatives recueillies par les questions ouvertes, par les grilles d'auto-observation, par les entrevues et dans les journaux de bord ont été soumises à l'analyse de contenu thématique.

#### 4.1 Résultats de l'évaluation du programme

Le tableau 1 présente les résultats aux tests d'attitudes et de connaissances au prétest, au posttest et au post-posttest et indique le taux général de satisfaction. Ces résultats montrent que le programme de formation a eu un effet très positif sur les connaissances, n'a pas influencé les attitudes qui, par ailleurs, étaient positives dès le départ, et a grandement satisfait les participants(es).

TABLEAU 1  
Résultats aux tests d'attitude et de connaissances  
prétest, posttest et post-posttest

	prétest		posttest		post-posttest	
	(n=11)		(n=8)		(n=7)	
	moy.	éc.t.	moy.	éc.t.	moy.	éc.t.
1. ATTITUDES (sur 5)						
- autocritique	3,8	0,6	3,6	0,5	3,7	0,5
- situation des femmes	3,5	0,2	3,5	0,5	3,6	0,8
- médiation communautaire familiale	4,3	0,5	4,3	0,5	4,3	0,8
Attitude d'ensemble	3,8	0,4	3,8	0,4	3,9	0,4
2. CONNAISSANCES						
- questions fermées	65 %	11	87 %	6	83 %	12
- quest. ouverte n° 1 : conception de la médiation communautaire familiale (sur 20 points)	4 (de 2 à 7)		7 (de 4 à 9)		5 (de 4 à 9)	
- quest. ouverte n° 2 : énumération des ressources locales (sur 24 points)	2 (de 0 à 5)		4 (de 3 à 6)		4 (de 3 à 6)	
Taux moyen de satisfaction générale			87 %			

Le tableau 2 montre les résultats produits par la prise de données continue qui s'est effectuée pendant les trois mois suivant la fin du programme. Signalons que cette prise de données se déroulait pendant la période de vacances estivales et que peu de participants(es) (trois) ont eu l'occasion d'intervenir auprès d'autres familles recomposées. Cependant, ces interventions ont eu lieu auprès de 80 personnes, dont 16 couples et 48 personnes séparément. Les données du tableau 2 montrent que les enfants (garde, responsabilité parentale, budget, résistance à séjourner chez l'autre parent, etc.) et la pension alimentaire sont en tête des sujets problématiques. Parmi les autres sujets abordés, soulignons celui de la sécurité financière. Le tableau 2 montre également quelques-unes des principales techniques appliquées, par exemple : l'évaluation conjointe du problème et du conflit, l'orientation vers des ressources locales et l'écoute.

Quant aux entrevues menées auprès des participants(es) deux mois après la fin du programme, elles ont permis de confirmer les données d'auto-observation des pratiques d'intervention ainsi que l'appréciation du programme par les participants(es). Elles ont également mis en évidence le besoin des participants(es) de recevoir un complément de formation.

Tel que planifié, le programme correspond quasi totalement à ce qui s'est passé réellement lorsqu'il a été dispensé. C'est ce qu'ont révélé les journaux de bord des formateurs. Les modifications étaient généralement mineures et plutôt rares ; elles concernent l'allongement ou la réduction de quelques minutes (5 à 15) du temps accordé à certaines activités. Deux modifications plus importantes se sont cependant produites. L'une a entraîné des changements dans l'organisation d'un jeu de rôles : les participants(es) préféraient improviser plutôt que s'en tenir aux réparties prévues dans un dialogue qui leur était présenté par écrit. Ce dialogue comprenait des exemples concrets des différentes techniques tels la métaphore, le recadrage, etc. L'autre, davantage problématique, est due au fait que la plupart des participants(es) n'ont pas effectué sur le terrain les exercices demandés par le programme et qui devaient se faire pendant les deux semaines qui séparaient les deux dernières sessions de formation. Ces expérimentations en situation réelle devaient alimenter les activités de la dernière session dont certaines consistaient à mettre en commun les expériences vécues et à recevoir des *feedbacks*. Ces activités sont alors devenues des discussions plus générales sur la médiation communautaire familiale.

**TABEAU 2**  
*Les pratiques d'intervention pendant les trois mois  
 suivant la fin de la formation*

Type de données	Fréquences
1. Nombre de participants(es) qui ont fait ces interventions	3
2. Personnes aidées : nombre de couples rencontrés	16
nombre de personnes aidées séparément	48
nombre total de personnes aidées	80
3. Nombre d'interventions	64
4. Durée des interventions : 30 minutes	13
1 heure	35
1 heure et trente	10
2 heures	5
2 heures et trente	1
5. Sujets abordés pendant ces interventions	
- enfants :	22
- garde des enfants des familles antérieures	4
- responsabilité parentale	4
- partage et limite de l'espace d'habitation	4
- budget et capacité de payer pour les enfants issus de l'union antérieure	3
- résistance à séjourner chez l'ex-conjoint	3
- déplacement et résidence des enfants	2
- intégration dans la famille recomposée	1
- relation difficile entre ses enfants et ceux du nouveau conjoint	1
- pension alimentaire	20
- sécurité financière	13
- l'ex-conjoint	7
- conflits en suspens provenant de la rupture antérieure	3
- visite de l'ex-conjoint	2
- difficultés avec l'ex-conjoint	2
- condition de la femme	4
- conflits en suspens provenant de la rupture antérieure	3
- choix des solutions	2
- accords et désaccords dans le couple	1
- autres (homosexualité du conjoint)	1
6. Techniques d'intervention employées	
- évaluer ensemble le problème ou le conflit	62
- faire le premier contact	50
- référer ou orienter vers des ressources locales	47
- l'écoute	45
- vérifier le volontariat	17
- le reflet	2
- analyser ensemble les besoins des membres de la famille	11
- donner des « devoirs » à faire	10
- créer une ambiance favorable	9
- reformulation	8
- transmettre de l'information	4
- recadrage	3
- fabulation	3
- métaphore	1
- confrontation	1

## 4.2 Limites et forces de l'évaluation

Un programme de formation n'est pas un objet de recherche établi une fois pour toutes lors de la planification. Il se déploie concrètement à travers des formateurs(trices) et des participants(es). Il se déroule dans le temps et, dans la plupart des cas, en milieu « naturel » : il est soumis aux influences de l'environnement matériel et humain dans lequel il s'applique. Aucune répétition d'un même programme de formation ne peut donc se faire dans des conditions identiques. D'ailleurs, le but de l'évaluation n'était pas de rendre le programme disponible ailleurs, mais d'en découvrir le rendement dans son contexte. Cela signifie que les résultats de son évaluation ne sont pas généralisables, au sens scientifique du terme, à d'autres situations et encore moins à d'autres programmes de formation. Toutefois, cette évaluation a pu rendre explicites les conditions de réalisation et d'évaluation du programme. Les résultats sont donc assez transférables, c'est-à-dire qu'on pourrait en obtenir de semblables si le programme était réappliqué, en autant que les conditions d'implantation et de réalisation concordent avec celles qui ont prévalu lors de la mise à l'essai.

Cependant, certaines limites de cette étude évaluative imposent de moduler les résultats de l'évaluation. Les principales sont les suivantes. D'abord, peu de participants(es) ont été impliqués dans ce programme et dans son évaluation et ils n'ont pas été choisis au hasard. On peut penser qu'un second groupe de participants(es) ou l'ajout de participants(es) dans le groupe formé auraient pu contribuer à la production de résultats différents de ceux obtenus. Malgré les efforts déployés pour le recrutement de volontaires, nous n'avons pas eu suffisamment de réponses positives pour constituer plus d'un groupe disponible pour la période réservée à l'application du programme. Cette limite est cependant contrée pour les raisons suivantes. Le programme de formation était spécifiquement destiné aux membres de l'association impliquée ; les participants(es) sont représentatifs du membership de cette association et sont comparables à ceux d'autres organismes semblables affiliés à la FAFMRQ (concordance de la variété du niveau de scolarité, de la moyenne de revenus, de la variété des occupations, de l'âge, du nombre d'enfants, de la durée de la recombposition familiale). Les limites méthodologiques concernent donc moins la sélection et l'échantillonnage des participants(es) que les procédés d'analyse des résultats. En effet, vu le petit nombre de répondants, nous ne pouvions pas faire d'analyses statistiques approfondies qui permettent des comparaisons plus fines et plus sûres entre les prétest, posttest et post-posttest de connaissances et d'attitudes.



Ensuite, les résultats des participants(es) n'ont pas été comparés avec ceux d'un groupe témoin. En l'absence de groupe témoin, il reste une certaine incertitude quant à la relation de cause à effet établie entre le programme et les résultats produits. Par contre, la triangulation des répondants (participants et formateurs), des méthodes (tests, questionnaires, entrevues, analyses de contenu, analyse des journaux de bord, etc.) et des données (données quantitatives, données qualitatives) a permis de pallier les biais causés par ces limites. Cela diminue le niveau d'incertitude des résultats de l'évaluation.

Une des forces de cette évaluation est d'avoir réussi à montrer que le programme évalué est presque identique à celui qui a été planifié. À notre connaissance, peu ou pas de recherches évaluatives examinent cet aspect d'aussi près. Une autre de ses forces se situe au niveau des instruments de mesure : ils ont été conçus avec la rigueur nécessaire, selon des procédés reconnus qui ont permis d'en valider le contenu et d'en établir la fiabilité. Ces qualités accroissent, elles aussi, le degré de certitude des résultats produits. Enfin, la part des résultats produite grâce aux aspects qualitatifs de cette évaluation est relativement robuste. Lorsque entre autres il a fallu procéder aux analyses documentaires ou de contenu des entrevues, nous avons atteint la saturation des données. De plus, différents analystes ont été impliqués dans la démarche systématique de production de résultats.

Avec ces limites et ces forces, on peut donc dire que les résultats produits par l'évaluation de ce programme sont suffisamment fiables et les recommandations qui en sont issues jouissent de cette caractéristique. La phase suivante de notre travail en partenariat permettra d'appliquer ces recommandations pour améliorer significativement le programme afin d'en tirer un maximum de bénéfices pour les futurs participants(es) et leur milieu.

### **4.3 Discussion des résultats de l'évaluation**

Parmi les 17 objectifs spécifiques de ce programme, 15 se sont trouvés à être évalués grâce aux résultats produits par la recherche. Ces derniers indiquent que six ont été totalement atteints, six autres l'ont été partiellement et trois ne l'ont pas été. La plupart des objectifs spécifiques les mieux réussis sont d'acquisition de connaissances. La plupart des objectifs partiellement et peu réussis en sont d'habiletés et ceux qui n'ont pas été atteints sont tous des objectifs de travail sur soi. Il va sans dire que les acquisitions d'habiletés et celles qui se réfèrent au travail sur soi sont plus complexes et plus difficiles à susciter que les acquisitions de connaissances. Mais nous ne pouvons mettre en cause

le choix et l'agencement des activités du programme pour expliquer les difficultés à atteindre une partie de ses objectifs spécifiques et ce, pour les raisons suivantes. D'abord, les participants(es) se sont montrés très satisfaits de l'ensemble des activités. Ensuite, les types d'activités de formation, selon qu'elles visent l'acquisition de connaissances, le travail sur soi ou le développement des habiletés d'intervention, semblent bien équilibrés en termes de variété et de durée relative, puisque chaque catégorie occupait environ le tiers de la durée d'ensemble des activités de formation. Puis, la nature même des activités concordait bien avec celle des objectifs visés : environ le tiers des activités étaient surtout centrées sur les formateurs et leur transmission d'informations (de courts exposés avec support audio-visuel, le visionnement d'une vidéo et des démonstrations effectuées par les formateurs) ; un autre tiers des activités se déroulaient en interaction formateurs-participants(es) (échanges informels avec animation, plénières accompagnées de discussions ouvertes, animations-discussions dirigées ou libres) ; l'autre tiers étaient centrées directement sur les participants(es) (études de cas, ateliers, simulations accompagnées de conversations dirigées, *brainstorming*, exercices en dyades, exercices d'autocritique et jeux de rôles). De plus, d'autres recherches sur des formations d'intervenants(es) communautaires, particulièrement dans le domaine du sida, ont montré qu'un programme comprenant 24 heures d'activités permettait d'atteindre des objectifs de développement d'attitudes (travail sur soi) et de comportements d'intervention (habiletés) (Gaudreau, Dupont et Séguin, 1994, p. 79).

Pour ces raisons, il y a lieu d'affirmer que les manques du programme seraient davantage imputables à sa trop courte durée d'ensemble qu'à l'agencement et au choix des activités de formation. L'évaluation corrobore ainsi l'avis des participants(es) qui ont clairement fait valoir ce point. Les types et la variété d'activités n'ont donc pas à être modifiés en profondeur, mais certaines devront être réajustées, allongées dans le temps ou répétées ; ce sont les activités de la catégorie « centrées sur les participants(es) ». Certaines des recommandations vont dans cette direction, tandis que d'autres suggèrent quelques aménagements. Par contre, quelques recommandations touchent des aspects beaucoup plus fondamentaux reliés à l'orientation communautaire de ce programme, ce dont il est question ci-après.

#### 4.4 Conclusions de l'évaluation

Les 17 objectifs spécifiques du programme de formation étaient encadrés par cinq objectifs généraux. L'évaluation montre que ces

derniers sont partiellement atteints : ce programme permet de développer, mais minimalement, une représentation générale de la médiation familiale communautaire auprès de familles recomposées (objectif général I), d'approfondir une bonne part des connaissances sur le sujet (objectif général II), d'analyser des processus et composantes des interventions de médiation communautaire familiale (objectif général III), de faire une prise de conscience des attitudes à l'égard de la médiation communautaire familiale, de la situation des femmes et de l'auto-critique (objectifs généraux IV et V) sans toutefois les modifier et d'amorcer le développement des habiletés de base pour ce genre d'intervention (objectif général V).

Or, ces objectifs généraux traduisaient les trois buts plus larges du projet vers lesquels le programme devait tendre, à savoir : mettre la médiation familiale au service de la communauté des familles recomposées, adapter la médiation communautaire familiale aux caractéristiques propres aux familles recomposées et fournir à des conjoints de familles recomposées des informations et des outils qui les aideront et les inciteront à introduire et à initier la médiation communautaire familiale auprès de leurs pairs. À la lumière de l'évaluation, il faut conclure que le programme traduit partiellement ces visées, car il remplit mal sa mission fondamentale évoquée dans chacun de ces trois buts, laquelle est essentiellement communautaire. Peu de participants(es) sont en effet intervenus dans leur milieu et dans le réseau de membres de l'organisme communautaire impliqué. Aussi, les ajustements les plus essentiels de ce programme seront de faire en sorte qu'il soit davantage et plus concrètement un instrument de développement communautaire.

Le jugement posé au terme de l'évaluation pourrait être que ce programme est plus qu'un demi-succès, mais qu'il n'est pas une réussite complète. Malgré cela, le rendement de ce programme doit être considéré comme très bon, vu les circonstances qui ont présidé à son développement. Il a en effet un caractère inédit, novateur. Il n'y avait pas de précédents qui auraient pu guider les auteurs du projet d'ensemble et du programme. Elles ont dû développer cette formation en créant les pièces manquantes et en recourant à d'autres existantes, mais plus ou moins adaptées aux buts du projet. Et ce programme relevait le défi de servir des participants(es) aux caractéristiques des plus variées (par exemple, quant à la scolarité, au domaine de travail). Ensuite, les travaux entourant la conception, la réalisation et l'évaluation du programme se sont accomplis tout en instaurant et en consolidant un nouveau partenariat entre plusieurs représentantes de quatre organismes complémentaires, mais distincts quant à leur expertise.

De plus, le développement du projet dans son ensemble et des objectifs, du contenu et des activités de formation du programme ont constamment fait l'objet d'une « négociation raisonnée » entre les résultats d'entrevues auprès de spécialistes de la médiation familiale, les besoins sociaux tels que les responsables du projet les ont perçus, les écrits spécialisés sur la question de la médiation familiale et communautaire, les styles du formateur et de la formatrice et leur mode de collaboration, les exigences scientifiques du développement et de l'évaluation du programme comparativement aux craintes des participants(es) et aux attentes des partenaires, etc.

Aussi, on peut considérer que ce programme de formation est, dans ce contexte, une réussite. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille se passer de certaines améliorations. Les résultats de l'évaluation sont là pour le confirmer : des ajustements s'imposent. Ce programme de formation a toutefois le potentiel qu'il faut pour développer et soutenir l'action communautaire auprès de familles recomposées et il s'avère un outil satisfaisant de formation. Dans son état actuel, il représente une bonne base de formation pour intervenants(es) bénévoles auprès de ces familles, en matière de médiation communautaire familiale. Cette base est indispensable pour ce genre d'intervention, mais elle reste insuffisante.

Voilà pourquoi deux sessions supplémentaires ont été données au printemps 1995 aux participants(es) de l'expérimentation. La première, d'une durée de trois heures, a été organisée par l'organisme communautaire et donnée par une spécialiste de la formation en médiation familiale qui connaissait notre programme et ses orientations. Elle s'est concentrée sur une addition d'informations et des discussions portant, entre autres, sur l'impartialité du médiateur. La deuxième, d'une durée de six heures (deux périodes de trois heures pendant une journée) a été donnée par deux formatrices impliquées comme partenaires du projet. Elle a consisté à rappeler les notions, les principes et les techniques de médiation communautaire familiale et s'est faite au moyen de cas simulés par les participants(es), enregistrés sur vidéo et commentés par les formatrices et par les pairs. Les participants(es) se sont dits tout à fait satisfaits de ces compléments de formation.

## **5. QUELQUES ENJEUX DE LA DÉMARCHE EN PARTENARIAT**

Les deux principaux critères de la recherche-action ont fourni l'architecture de notre démarche évaluative : 1) le projet est né d'un besoin du milieu et le produit de la recherche doit retourner dans ce milieu ;

2) le projet s'est développé selon un processus interactif entre le pôle recherche et le pôle action. Ce type de démarche permet de dégager des points de réflexion importants sur le partenariat ; ils sont ici regroupés autour de la notion d'égalité.

En effet, il y a au départ, dans la philosophie de la recherche-action, un principe d'égalité. Théoriquement, les décisions se prennent en commun ; la traditionnelle hiérarchie entre le chercheur et l'acteur est remise en cause et participe à cette volonté d'instaurer de nouveaux rapports entre les chercheurs et les acteurs où « la vérité » ne serait plus le seul attribut de la science et de son légitime serviteur, le ou la chercheur. Ainsi tente-t-on de rapprocher deux types de savoirs habituellement parallèles, le savoir théorique, celui qui s'acquiert essentiellement par les travaux universitaires, et le savoir pratique, celui qui se développe sur le terrain à travers l'expérience et la méthode « essai-erreur ».

Au sein de notre équipe, cette notion d'égalité ou de recherche d'égalité s'est incarnée dans notre choix de fonctionner en « comité des partenaires », structuré sous la forme d'une sorte de collectif où les décisions sont prises en commun. De fait, cette structure a permis dès le départ d'ouvrir une négociation entre les partenaires concernant tous les aspects de la démarche : la conception du programme de formation, la définition et le partage des tâches, les activités de diffusion, le financement et le budget, etc. À l'évidence, ce processus comporte un caractère démocratique qui a impliqué, d'une part, de nombreux retours d'information de l'équipe de recherche et d'évaluation vers les autres partenaires et, d'autre part, de l'équipe communautaire vers l'équipe de recherche.

Prenons, pour illustrer ce processus tissé d'échanges étroits et de négociation, deux exemples, celui du jeu des discussions qui ont conduit au choix de l'orientation féministe du programme et celui du délicat aspect de la répartition des tâches. Ces deux exemples ont été retenus parce qu'ils apparaissaient assez représentatifs de ce que nous avons vécu dans le partenariat.

Au début de la conception du programme, certaines représentantes des groupes à la table, d'orientation féministe, avaient le souci, sinon l'option, de développer un outil qui ne reproduirait pas les inégalités hommes/femmes dans la famille. Or, les sources d'information utilisées au début de la démarche de recherche (bilan des écrits sur la médiation familiale, sur la recomposition familiale, sur la formation à l'entraide, premières discussions avec les partenaires en comité) ne fournissaient pas, du point de vue de la recherche, un nombre de constats ou d'éléments suffisant pour permettre d'articuler une vision

féministe à un modèle d'intervention en médiation familiale, au cœur duquel se dégageait nettement l'argument de l'impartialité du médiateur ou de la médiatrice. À partir de ce moment, le défi qui était posé aux partenaires était de trouver des justifications suffisantes au choix féministe pour contrer ce que l'on appelle « l'arbitraire » dans le langage de la recherche. La ronde des discussions a provoqué ici une ouverture importante du côté de l'équipe de recherche. Nous avons pu identifier d'autres sources de données susceptibles de venir éclairer substantiellement la question de la situation des femmes en médiation familiale. Par exemple, des questions sur la situation des femmes ont été intégrées dans les entrevues de recherche qui étaient prévues auprès des médiateurs familiaux professionnels. Notamment, une rencontre avec une spécialiste en médiation familiale qui intègre l'approche féministe a fourni des assises suffisantes pour faire basculer l'argument-pivot de l'impartialité très cher au domaine de la médiation familiale. On peut donc dire que par le biais du jeu des échanges et des négociations, notre outil s'est façonné, autant que faire se peut, dans une interaction entre l'équipe universitaire et l'équipe « du milieu ».

La notion d'égalité est sous-jacente également à travers les négociations et les décisions relatives au partage des tâches et des responsabilités au sein d'une équipe de partenaires. Dans ce projet, l'un des organismes du milieu présent à la table des partenaires avait une pratique de médiation familiale. Vu un fort intérêt de ce côté, la représentante de l'organisme a voulu accomplir certaines tâches de recherche. Son expertise en médiation familiale était nécessaire à l'équipe étant donné le but premier du projet qui était d'adapter la médiation familiale aux problématiques des familles recomposées. Ainsi, à sa demande, la recherche documentaire, l'organisation et l'analyse des entrevues avec les médiateurs et médiatrices professionnels lui ont été désignées suivant un calendrier et une rétribution discutés ensemble. Diverses circonstances à l'intérieur de l'organisme retardaient la réalisation de ces tâches, si bien qu'après négociations, elles ont été transférées vers l'équipe de recherche et d'évaluation accompagnées des sommes qui étaient prévues pour les réaliser. Cette négociation a servi de révélateur des tensions au sein de l'organisme et a fait naître dans l'équipe plusieurs interrogations autour de la visée égalitariste de notre partenariat de recherche. En voici certaines qui pourraient servir à alimenter des discussions futures :

- Les conditions matérielles dans lesquelles se déroule le partenariat permettent-elles vraiment un engagement « égal » des différents partenaires (fragilité financière des groupes, mouvance du personnel, agenda imprévisible) ?

- Est-il pertinent de parler de savoir « égal » entre le ou la chercheur(e) et le groupe ?
- Dans un projet de recherche, le langage théorique – les concepts, les méthodologies et techniques – et la culture de la production scientifique n'ont-ils pas nécessairement préséance sur le savoir expérientiel et la culture du communautaire ?
- Sans cette prétendue égalité des savoirs, le groupe peut-il avoir une influence réelle dans le processus et les résultats d'une recherche ?

## CONCLUSION : LES SUITES AU PROJET

Il n'empêche que ce projet de recherche-action évaluative a suscité le désir, dans les associations de la FAFMRQ, de s'impliquer davantage dans leur communauté. Ce projet a aussi permis à la FAFMRQ d'alimenter sa réflexion et d'accélérer le processus d'intégration des familles recomposées au sein de la Fédération. En effet, en janvier 1994, lors de son Congrès d'orientation et suite à une vaste consultation auprès de ses associations membres, la FAFMRQ a entrepris un projet de restructuration qui intègre les familles recomposées à sa mission traditionnelle. Les objectifs ont donc été redéfinis pour mieux représenter la réalité d'aujourd'hui. Dans les résolutions adoptées par consensus, la Fédération est maintenant mandatée pour favoriser l'amélioration des conditions socioéconomiques des familles monoparentales et *recomposées*, ce qui lui permet désormais l'ajout du terme dans son nom et l'intégration des *familles recomposées* comme groupe familial identifié dans ses objectifs.

Étant donné les résultats et les effets bénéfiques de ce programme dans le milieu et l'aide offerte par ses participants(tes), il mérite d'être implanté au Québec. Suite aux résultats positifs obtenus, les promoteurs du projet se sont fixés de nouveaux défis. Le travail est maintenant entré dans une deuxième étape financée par le Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation (MEQ). L'évaluation a fourni les informations nécessaires pour procéder aux ajustements et aux améliorations du programme et pour étendre son implantation dans d'autres associations. Trois des groupes partenaires du départ poursuivent la démarche et un nouveau groupe s'est ajouté : l'Association Parents Uniques de Laval. Une seconde professeure du Département des sciences de l'éducation a joint le groupe pour réaliser la vidéo et organiser la documentation didactique qui s'ajoute au matériel de formation accompagnant le programme.

Le travail de consolidation du programme est donc commencé et nous avons entrepris la formation des formateurs et des formatrices afin qu'ils soient aptes à travailler dans l'esprit du projet; nous avons aussi choisi les trois prochaines associations de la FAFMRQ où de nouveaux groupes de médiateurs et de médiatrices communautaires seront formés. Une coordonnatrice du projet a été embauchée pour travailler plus spécifiquement à l'implantation communautaire du programme en relation étroite avec la FAFMRQ. L'une de nos grandes préoccupations pour l'avenir du projet est l'appropriation de l'outil par les associations impliquées, la mise en place, dans le milieu et par lui, du réseau d'aide par la médiation communautaire familiale. Cela représente un important défi qui implique une planification à moyen terme de l'utilisation du programme de formation par la FAFMRQ et une intégration réaliste du projet, génératrice de retombées positives, dans la programmation et la vie des associations communautaires.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BURTON, F. et R. ROUSSEAU (1987), *La planification et l'évaluation des apprentissages*, Ottawa, Éditions Saint-Yves.
- CHE-ALFORD, J., C. ALLAN et G. BUTLIN (1994), « Les familles au Canada », *Le Canada à l'étude*, Statistique Canada 1994, n° 96-307F.
- CLOUTIER, R. (1990), « Une famille réorganisée pour l'enfant », *Apprentissage et socialisation*, vol. 13, n° 1, p. 3-6.
- DESROSIERS, H., C. Le BOURDAIS et K. LEHRHAUPT (1993), *Monoparentalité et recomposition familiale chez les Québécoises*, Rapport de recherche soumis au Secrétariat à la famille, Institut national de recherche scientifique (INRS)-Urbanisation.
- GAUDREAU, L., M. DUPONT et S. P. SÉGUIN (1994), *La formation québécoise d'intervenants en prévention du sida auprès des jeunes. Rapport de recherche*, Montréal, Centre de Recherches L. G. Inc.
- HENERSON, M. E., L. L. MORRIS, et C. TAYLOR FITZ-GIBBON (1987), *How to measure attitudes*, London, Sage Publications.
- MORRIS, L. L., C. T. FITZ-GIBBON et E. LINDHEIM (1987), *How to measure performance and use tests*, London, Sage Publications.
- SAINT-JACQUES, M. C. (1993), *La tension des rôles chez les familles recomposées*, Mémoire de maîtrise en Service social, Faculté des sciences sociales, Québec, Université Laval.
- TOUSIGNANT, R. (1982), *Les principes de la mesure et de l'évaluation des apprentissages*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, Éditions Préfontaine.